

Infos Sud

FÉVRIER 2015



Membre de
l'union syndicale
Solidaires

Si vous souhaitez
contacter
SUD éducation
pour vous informer,
vous défendre, vous
syndiquer... :

- à Paris : 01 44 64 72 61
- dans la Seine et Marne,
le Val de Marne et la
Seine Saint Denis :
(tél.) 01 43 77 33 59
fax) 01 43 77 65 58
- dans les Yvelines :
06 71 48 60 88
- dans l'Essonne :
06 04 10 26 15
- dans les Hauts de Seine :
(tél./fax) 01 43 70 56 87
- dans le Val d'oise :
(tél./fax) 01 34 10 24 07



Stage syndical sur les conditions de travail 16 et 17 avril à la Bourse du travail de Paris

Informations en page 4

Démantèlement de l'Education Prioritaire : il faut poursuivre la lutte

Le gouvernement a construit pas à pas depuis les assises de l'éducation prioritaire l'année dernière un véritable casse de l'éducation prioritaire. En prétendant « moderniser » le système, il vise en réalité à marginaliser l'éducation prioritaire en la cantonnant à quelques exceptions qui feraient office de vitrine, et à laisser à l'abandon tous les autres.

La sortie de l'éducation prioritaire, ça veut dire quoi ? Ca veut dire des classes surchargées, des tensions, des conditions de travail dégradées pour tous les personnels. Pour ceux qui étaient en ZEP, ça veut dire aussi la suppression de tous les dispositifs qui étaient mis en place pour maintenir les équipes, en particulier la prime ZEP. Qu'on nous comprenne bien : SUD Education est pour l'inclusion de toutes les primes dans le salaire de base, la prime ZEP telle qu'elle existe ne nous convient pas car elle exclut plusieurs catégories de personnels, notamment les précaires. Mais nous ne pouvons pas accepter des régressions qui dégraderaient encore les conditions salariales déjà scandaleusement basses dans l'éducation nationale, et en particulier celle de nos collègues agents.

Depuis le mois de novembre, des dizaines d'écoles de collèges et de lycées s'organisent dans toute la région parisienne pour s'opposer au projet du gouvernement. La lutte a repris dès la rentrée de janvier, les collègues ne lâcheront rien.

Il faut poursuivre la mobilisation et l'élargir partout où c'est possible !

Non au démantèlement de l'éducation prioritaire !

Non à la dégradation des établissements les plus fragiles !

Élections professionnelles

SUD Éducation en nette progression

SUD Éducation remercie les 621 agents qui en votant pour les listes présentées par SUD Éducation, ont fait le choix d'un Syndicalisme de terrain sans concessions et sans compromissions avec l'administration, un syndicalisme qui pense que ce sont les travailleurs eux-mêmes qui doivent décider de leurs conditions de travail et d'existence.

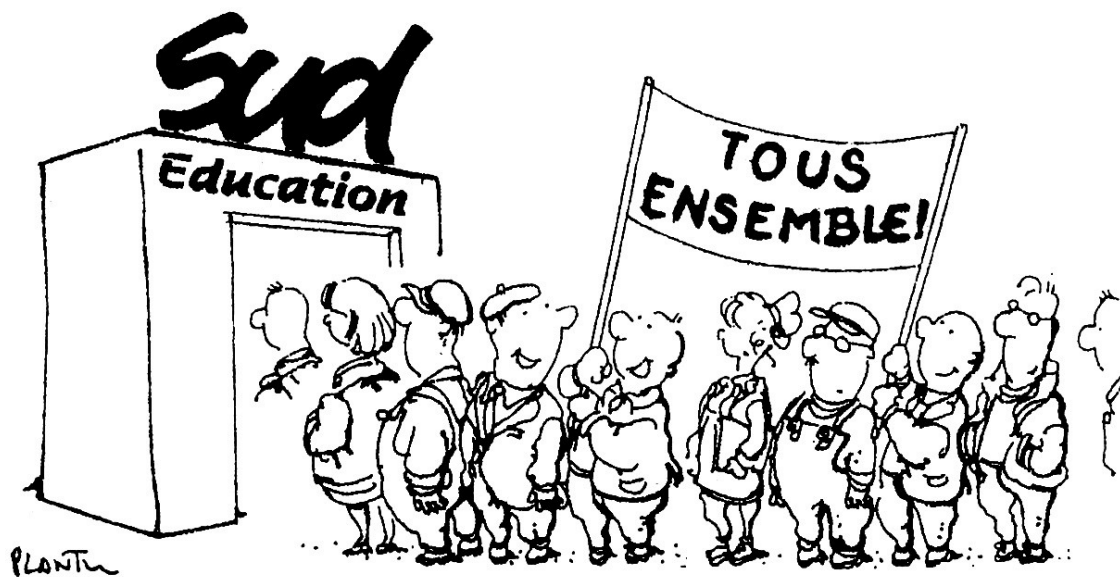
Jusqu'au dernier moment l'administration a tenté de mettre des bâtons dans les roues à un syndicat qui la dérange. Alors que SUD Éducation avait fourni à l'administration des noms d'agents volontaires pour tenir les bureaux de vote, conformément au règlement électoral, dans certains lycées les directions ont tenté d'imposer des assesseurs à leur solde pour essayer d'intimider les sympathisants de SUD Éducation. Cela a été le cas au lycée Gustave Eiffel de Massy où les positions antihierarchiques de SUD sont bien connues. La réactivité de notre syndicat a permis que la plupart de ces tentatives antidémocratiques échouent.

A la région IDF, SUD progresse en voix et en pourcentage.

Nous étions 7,5% à voter SUD en 2011, en 2014 nous sommes plus de 8,5%.

Élection au CT	inscrits	Suffrages exprimés*	Votes SUD Éducation	SUD Éducation en %
2011	10600	7487	555	7.41%
2014	10531	7266	621	8.55%

* les votes blancs ne sont pas pris en compte



Grâce à cette progression nous consolidons notre siège au CT (comité technique).

Il est consulté sur les questions d'ordre général et collectif concernant :

l'organisation et le fonctionnement des services,

le plan de formation,

le bilan social (une fois par an),

les conditions de travail et la durée du travail.

Cela nous permet d'être considéré comme représentatifs par l'administration.

Nous pouvons donc continuer à organiser des heures d'information syndicales dans les lycées et à déposer un préavis de grève permanent, qui permet aux agents de faire des grèves locales (rappel : 1 heure de grève = retenue sur salaire d'1 heure).

Grâce à cette progression nous gagnons un siège à la CAP C (commission administrative paritaire des personnels de catégorie C).

Elle doit être obligatoirement consultée pour ce qui concerne la carrière des agents à titre individuel :

l'avancement, la promotion interne, la notation,...

le détachement, la disponibilité, la mutation

le refus d'autorisation d'une activité privée

Grâce à cette progression nous obtenons un siège au CHS (comité hygiène et sécurité).

Il examine les questions concernant spécifiquement l'hygiène, la sécurité et la médecine préventive et pour cela, il peut :

procéder à une enquête en cas d'accident de service ou de maladie professionnelle,

suggérer des mesures pour améliorer l'hygiène et la sécurité du travail ainsi que pour la formation des agents sur ces questions.

Les bons résultats électoraux obtenus par notre organisation vont nous permettre de continuer et d'intensifier nos actions, de porter nos revendications et les avancées sociales que nous souhaitons dans les différentes instances du conseil régional, notamment:

* **Retraites à 55 ans pour tou.te.s sans s'occuper du déroulé de carrière.**

* **Titularisation de tou.te.s les précaires sans conditions (ancienneté nationalité, stage...).**

* **32 heures de travail par semaine.**

* **Augmentation des salaires et intégration des primes au salaire de base.**

* Création d'emplois par l'embauche massive de personnels titulaires.

Nous savons que ces avancées sociales que nous souhaitons ne s'obtiendront pas dans les salons de l'hôtel de la région, 35 rue Barbet de Jouy, dans le 7ème arrondissement (un des quartiers parisiens les plus chics) et que c'est par la lutte, la grève et le rapport de force que nous obtiendrons satisfaction.

Ils ne sont que quelques-uns, nous sommes déjà des centaines !

Ils ont besoin de nous, nous n'avons pas besoin d'eux !

RESPECT DES DROITS DES PERSONNELS !

Tous les personnels ont le droit de se faire accompagner par la personne de leur choix, le syndicat de leur choix, lors de chaque entretien avec la hiérarchie de l'établissement ou avec les représentants de l'employeur régional (à l'exception des entretiens de notation et des rendez-vous médicaux).

Ce droit a encore été bafoué lors d'entretiens récents dans certaines antennes de la Région Île-de-France. Pression a été faite sur certains agents pour qu'ils acceptent d'être reçus seuls sous peine d'annulation de l'entrevue accordée. Inadmissible ! Cela revient à fouler au pied les droits fondamentaux de tout personnel, à entraver pour le coup l'exercice du droit syndical, et relève de la faute professionnelle de la part des représentants de l'employeur.

Lors des convocations disciplinaires, les droits des agents sont aussi très fréquemment bafoués. L'entretien est presque toujours mené à charge, l'agent est assailli de questions tendant à le mettre en difficulté et, comme ce fut encore le cas récemment, le discours des responsables de l'antenne est accusateur, n'hésitant pas à accuser l'agent de « fautes » qu'il n'a jamais commises et ni même à intégrer à l'entretien des éléments d'accusation infondés ne figurant pas au dossier !

Ces entretiens disciplinaires relèvent beaucoup plus d'un exercice d'autoritarisme totalement arbitraire de la part de l'employeur face à des personnels sommés de prouver leur innocence, qu'à une écoute qui se devrait bienveillante et impartiale de l'agent mis en difficulté par la hiérarchie de l'établissement quasiment toujours de connivence avec la Région.

Le non remplacement des agents en arrêt, le non renouvellement des précaires et le refus de les titulariser, le trop peu de personnels et la pression hiérarchique pour faire exécuter la surcharge de travail, fatigue, rend les collègues malades, crée des tensions au sein des équipes. Plutôt que d'embaucher et d'améliorer les conditions de travail, la Région renforce la hiérarchie et multiplie les sanctions !

Comment organiser la riposte collective à la dégradation des conditions de travail ?

Stage syndical ouvert à tous les 16 et 17 avril 2015 à la bourse du travail de Paris
(salle Jean Jaures - 3 rue du chateau d'eau - M° République)

- Situation faite aux personnels !
- Allongement du temps de travail
- Multiplication des tâches
- Manque de personnel
- Remplacements non assurés
- Contrats non renouvelés
- Précarité aggravée
- Bas salaires
- Renforcement de la hiérarchie
- Stress, fatigue et maladie

Attention pour participer à ce stage, vous devez envoyer votre demande à votre supérieur hiérarchique le 16 mars au plus tard (modèle ci-dessous).

NOM :

Prénom :

Fonction :

Établissement ou service :

À Monsieur le Président du Conseil Régional,
sous couvert du chef d'établissement ou du chef de service

Paris, le

Objet : Demande de formation syndicale

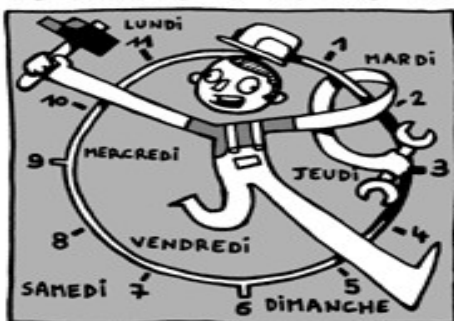
Monsieur,

En application de l'article 57, alinéa 7, de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n°85-552 du 22 mai 1985, relatifs aux congés de formation syndicale dans la fonction publique territoriale, je demande à bénéficier d'un congé pour formation

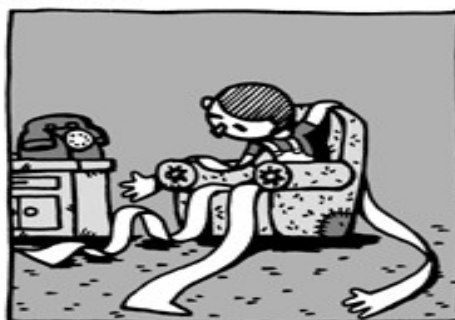
syndicale de 2 jours, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera les 16 et 17 avril à Paris, sous l'égide du Centre d'Étude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires), 144 boulevard de la Villette, 75019 Paris.

Signature

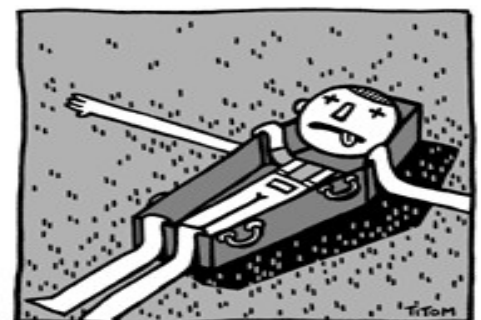
LE NOUVEAU CYCLE DU TRAVAIL



FLEXIBILITÉ



PRÉCARITÉ



ET PENSION BIEN MÉRITÉE